

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Albert GUIGUI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Marie-Josée BATTISTA représentée par Albert LAPEYRE - Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Christophe DE PIETRO représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Nouriat DJAMBAE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Annie GRIGORIAN représentée par Patrick BORE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Yves MORAINE représenté par Carine ROGER - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Maxime TOMMASINI représenté par Sandra SALOUM-DALBIN - Claude VALLETTE représenté par Didier ZANINI - Martine VASSAL représentée par Eric DIARD - Karim ZERIBI représenté par Josette FURACE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel DARY - Yann FARINA - Roland POVINELLI.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 002-1026/15/CC

**■ Approbation de l'augmentation de l'enveloppe financière de la 2ème phase pour les subventions aux particuliers d'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)
DEESV 15/12658/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole s'est donnée pour objectif de conserver son cadre de vie exceptionnel. L'adoption du Plan Climat-Energie Territorial le 26 octobre 2012 a permis de fixer un objectif de diminution de Gaz à Effet de Serre (GES) sur son territoire. Par ailleurs, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, adopté le 28 juin 2010, démontre la nécessité de diminuer les nuisances sonores afin de ne pas dégrader sa qualité de vie.

Le développement des vélos à assistance électrique permet tout à la fois de rendre plus attractif ce mode de transport, tout en ne générant pas de pollution atmosphérique ou sonore. Ainsi, l'utilisation de véhicules électriques contribue à la préservation du territoire. C'est pourquoi le soutien financier à ce mode de déplacement décarboné s'avère aujourd'hui utile à l'ensemble des citoyens de Marseille Provence Métropole.

Consacrée au sein du volet « Se déplacer autrement » du Plan Climat, cette action vise à « Développer les mobilités alternatives et les modes actifs », et constitue le relais à une échelle intercommunale de la stratégie de diminution des émissions de Gaz à Effets de Serre au sein des transports. Elle assoit la volonté d'un développement de l'utilisation de vélos à assistance électrique au sein de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Dans l'objectif d'obtenir 1% de report modal des déplacements depuis la voiture et le deux-roues thermiques vers les modes de transports à assistance électrique, Marseille Provence Métropole a expérimenté, dès le 13 décembre 2013, la mise en place d'une subvention pour les particuliers, à hauteur de 25 % pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, plafonnée à 400 euros.

Cette expérimentation ayant rencontré un vif succès (360 personnes ont pu ainsi en bénéficier), MPM souhaite proposer d'augmenter le montant des crédits affectés à la 2^{ème} phase de ce dispositif à seule fin de traiter favorablement les derniers dossiers conformes reçus et de la clôturer à la date du 21 avril 2015.

Cette subvention est versée à toute personne physique domiciliée sur le territoire de Marseille Provence Métropole, dans la limite des crédits budgétaires supplémentaires affectés pour cette opération soit 30 000 euros. L'octroi de la subvention est toujours conditionné à la conclusion d'une convention avec le bénéficiaire de la subvention, soumettant le bénéficiaire à la transmission des documents indiqués dans le dossier à déposer.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle » ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC portant approbation du Plan Climat-Energie Territorial de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, adoptée le 26 octobre 2012 ;
- Le Plan Climat-Energie Territorial de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et sa fiche opérationnelle n° 9.3 intitulée « Aider à l'achat de véhicules deux-roues électriques » pour les usagers ;
- La délibération DDIP 001-923/13/CC du 13 décembre 2013 portant approbation d'une convention cadre d'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique.
- La délibération DTM 007-448/14/CC du 9 octobre 2014 portant approbation de l'augmentation de la convention cadre d'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

-

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Seront attribuées les subventions pour les particuliers ayant déposés des dossiers conformes et reçus par MPM avant le 21 avril 2015.

Article 2 :

Est approuvée la clôture de cette démarche à compter du 21 avril 2015

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les conventions à venir.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Autorisation de Programme n°2013/00045 – Sous-Politique : G610 – Nature : 20421 – Fonction : 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Robert ASSANTE

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER